

Asset Management

Politique d'exclusion des armes interdites

Décembre 2024



HSBC

| Opening up a world of opportunity

La politique

Le Groupe HSBC Asset Management exclut de tous ses portefeuilles gérés de gestion active, systématique et indicielle, les titres et les autres actifs émis par des entreprises considérées comme impliquées de manière claire ou très probable dans le développement, la production, l'utilisation, l'entretien, la mise en vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, le stockage ou le transport d'armes interdites par un certain nombre de conventions internationales.

Nous tenons compte des armes interdites par les conventions internationales suivantes :

- ◆ **Mines antipersonnel** – Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (« Convention d'Ottawa »)
- ◆ **Armes biologiques** – Convention sur les armes biologiques
- ◆ **Armes à laser aveuglantes** – Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, Protocole IV relatif aux armes à laser aveuglantes
- ◆ **Armes chimiques** – Convention sur les armes chimiques
- ◆ **Armes à sous-munitions** – Convention sur les armes à sous-munitions (« Convention d'Oslo »)
- ◆ **Fragments non-détectables** – Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, Protocole I relatif aux fragments non-détectables

Ces exclusions couvrent les émetteurs d'actions cotées et non-cotées et d'obligations du secteur privé, impliquées aujourd'hui de manière claire ou très probable dans des activités liées à ces armes interdites ou leurs composants de base. L'implication passée dans des activités liées à ces armes n'est pas prise en compte. L'implication peut être directe ou via une participation majoritaire à l'actionnariat de ces entreprises (supérieure à 50 %). Nous ne tenons pas compte des participations inférieures à 50 %.

Il est à noter que bien que la convention sur certaines armes classiques, dont Protocol III relatif aux armes incendiaires, réglemente l'emploi des armes incendiaires, celles-ci ne sont pas interdites par la Convention (cf. section « armes controversées » ci-après).

Application

Cette politique s'applique à toutes nos stratégies de gestion active fondamentale et systématique et indicielle d'actions et d'obligations. En revanche, elle ne s'applique pas de manière universelle aux stratégies qui investissent dans des fonds tiers, par exemple les stratégies multi-asset ou de hedge-funds recherchent des fonds avec des restrictions alignées ou similaires lorsqu'ils sont disponibles.

Nous travaillons avec un fournisseur de données externe pour identifier les émetteurs cotés et autres émetteurs où une information publique est disponible impliqués dans la production d'armes interdites. HSBC Asset Management met en œuvre ces exclusions, en respectant une obligation de moyens, via son processus de restriction d'investissements. La liste des émetteurs interdits est vérifiée en permanence et si de nouvelles sociétés avec des expositions confirmées sont identifiées dans nos portefeuilles, nous cherchons à céder les positions concernées sous 90 jours ouvrés.

Bien que nous évaluions les fournisseurs de données externes dans le cadre d'un suivi continu, il n'est pas possible de garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité de leur jugement ou la bonne mise à jour de leurs données. Leurs couvertures peuvent ne pas inclure tous les émetteurs détenus dans nos portefeuilles. Nous pouvons ne pas tenir compte de leurs données ou de leurs notations lorsque notre due diligence interne suggère qu'elles pourraient être inexactes, incomplètes ou disproportionnées.

Certains fonds durables excluent également d'autres « armes controversées ». Ces exclusions basées sur des règles sont définies dans les documents officiels des fonds concernés. Les armes controversées sont définies comme suit :

- Armes à l'uranium appauvri
- Armes incendiaires
- Armes au phosphore blanc
- Armes nucléaires (exclusion en fonction de la catégorie du fonds)

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 (France)

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour décembre 2024

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2025

L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites.

AMFR_XXX. Expiration: 01/2026

